

SYNTHESE DU CM du 22/09/22 DE RP A COMMUNIQUER AUX PELISSANNAIS

Présents pour Réunir Pélissanne : Sylvie MOURLON, Jean-Christophe CORNIGLION, Laurent VASQUEZ, Jean Christophe HENRY.

Procuration : Philippe PICARD

COMMUNICATIONS

DECISIONS DU MAIRE

→ Demande de précisions concernant 3 décisions DONT

9'58 *Note 39 n°274 RESTAURATION « considérant la nécessité de modifier l'offre alimentaire chez les enfants... »,

INTERVENTION LAURENT *“Vous actez la nécessité de modifier les menus de la cantine et de la crèche. Cette modification se fait à coût constant. Nous voudrions donc savoir quelle est la nature de la modification de l'offre ?*

Est-ce une approche qualitative, avec le choix de développer + de bio et de local, + de légumineuse et de céréales (loi EGALIM) ?

OU est-ce une approche comptable due à l'inflation, et notamment de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des services, avec le choix de réduire le nombre de produits par repas, ce qui permet d'éviter une augmentation du prix du repas 2 années de suite ? “

Dans ce contexte très contraint et impactant pour la qualité du service public de restauration, ne serait-il pas intéressant de réétudier la réouverture de la cuisine centrale à moyen terme afin de maîtriser les coûts tout en passant des partenariats avec nos agriculteurs locaux ?

**Réponse PM (10'48): avenant pour demander aux prestataires plus de qualité sur le portage des repas des seniors, 7 ingrédients / plateau, constante augmentation des commandes.*

Affaire judiciaire en cours. Trop tôt pour savoir si la cuisine centrale rouvrira. Discussion entre réhabilitation ou reconstruction. On irait plus vers la seconde solution.

20 NOTES DE SYNTHESE A L'ORDRE DU JOUR

Nous vous rapportons les 5 Notes de Synthèse où ils nous a semblé importants de solliciter la majorité :

❖ **ADMINISTRATION GENERALE :**

NS 1 : Modification du Règlement Intérieur de Conseil Municipal « publicité des débats » : changement du CR en procès-verbal

VOTE RP: **ABSTENTION 2, POUR 3.**

intervention de Laurent (12'22):

Dans l'ordonnance d'octobre 2021, à l'article 25, il est indiqué que le compte rendu du conseil municipal devient un procès-verbal. Il est clairement stipulé que la "teneur des discussions au cours de la séance" doit figurer sur ce document. Nous nous réjouissons que la Loi acte ce progrès démocratique. Cela vient en complément de la retransmission en vidéos des débats au sein du CM pour une meilleure information des pélicissannais

Pour ce CM qui s'en charge ? Comment se fera la validation par les différents groupes de la retranscription de la "teneur des discussions" ?

Réponse Maire (13'02) : cela ne change rien car nous avons déjà la retransmission vidéo. La vidéo se substitue de fait à la retranscription écrite des propos car filmée. Donc, dans les faits, cela ne change rien à la procédure : pas de secrétaire, identique = au début de chaque CM

Droit de réponse : la réponse de M. Le Maire est trop évasive. Nous attendons le procès-verbal du prochain CM pour vérifier si nos propos seront retranscrits par écrit, sinon, nous demanderons une modification du PV. Le groupe RP s'engage à écrire au cabinet du Maire pour avoir plus de précisions sur cette procédure.

NS 3 : garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en faveur de la SA 3F SUD

VOTE RP: 3 ABSTENTION + 2 POUR

Intervention de JCH (17'00) :

1/ Si la société fait défaut, quel sera l'impact sur le budget communal en tant que cautionneur, d'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'est voté une telle disposition pour la même société ? La garantie d'emprunt est prévue par la loi mais les temps deviennent compliqués

3/ N'est-ce pas dangereux/risqué pour notre commune de se porter garant pour des sommes non négligeables (garantie 2 millions sur les 2 ensembles avec pour l'un des garanties jusqu'à 60 ans ? que se passe-t-il si l'entreprise fait faillite ?

Réponse du Maire (17'37) : il n'y a pas que nous à faire cela, nous nous sommes portés garants avec la Métropole. Il n'y a aucun risque car ce n'est pas sur le budget de la commune et si le bailleur fait défaut, il sera racheté par un autre bailleur.

Droit de réponse : nous ne sommes pas du tout satisfait de la réponse qui reste évasive et énoncée avec un certain cafouillage : le risque perdure toujours. La reprise par un autre bailleur social sera sans doute effective mais qui continuera à payer les banques ?

❖ TECHNIQUE :

NS 5 : classement dans le domaine public routier communal de la départementale 68 dite route d'Aurons entre le chemin des cigales et le vieux chemin de Salon à Lambesc (RD68D) et signature de la convention de fonds de concours avec le conseil départemental des Bouches du Rhône

VOTE : **POUR 32 à l'unanimité**

PM : 355 000 euros de travaux financés par le Département à hauteur de 300 000 euros et donc 55 000 euros de reste à charge pour la commune. Le deal était de classer cette route dans le domaine communal. Début des travaux en 2023

INTERVENTION DE SYLVIE (23'44)

Cette route d'entrée-sortie de la ville en direction d'Aurons est une ligne droite qui s'inscrit dans l'aménagement du contournement Nord de la ville.

On se pose des questions sur la cohérence entre cette portion où les aménagements vont être faits pour réduire la vitesse et la "mini portion d'autoroute urbaine" que constitue 1ere tranche de la Draisine où la vitesse est globalement importante ?

Sachant que la deuxième partie de la Draisine pour la section Rond point Villette/ chemin ST Pierre jusqu'au rond point d'Intermarché est déjà constitué de pistes cyclables et d'arbres, Avez-vous réussi à garder la main et négocier avec le Département le même cahier des charges pour conserver tous les arbres?

Réponse PM (25'16) : Succès des zones à 30 partout, d'ailleurs, depuis l'obligation des zones à 30 km/h sur la commune, baisse globale de 20km/h constatée sur la commune (prise radars péda)." Les automobilistes ne roulent plus qu'à 40 ou 50km/h".

Travaux prévus : trottoirs, réductions de la voie + piste cyclable

Pour la continuité : 2^{ème} semestre 2023 jusqu'au rond point d'Intermarché

3^{ème} tranche rond point des hirondelles avec nouvelle voie jusqu'à Intermarché.

*Tout sera communal mais financé par le département. **Plantations conservées.***

NS 11 : actualisation de la liste d'emplois communaux susceptibles de bénéficier d'un véhicule par nécessité de service

VOTE RP: **3 ABSTENTION, 2 POUR**

INTERVENTION JCC (41'19)

Si il s'agit bien de voitures de service (et non de voiture de fonction), le trajet et le kilométrage doivent figurer dans le Carnet de bord. Est-ce le cas et ce carnet est-il vérifié par une instance indépendante à la commune? Avez-vous une gestion du parc par rapport à l'usure, ...Coût de ce parc?

Réponse de PM (41'35) : véhicules remisés pour révisions au Service Technique et mise à jour des carnets de bord par le Directeur des services techniques au cas où il y aurait un contrôle. Aucune réponse quant au coût global de ce parc automobile sur le budget communal.

EDUCATION / JEUNESSE

NS 13 : tarification du périscolaire pour les participants à l'aide aux devoirs

VOTE RP : **5 CONTRE**

INTERVENTION SYLVIE (45'40) :

Nous réitérons notre opposition à la fermeture à 18h et non plus à 18h30 à l'accueil dédié à la petite enfance (crèche), enfance et jeunesse qui a pour conséquence de mettre dans l'embarras un nombre non négligeable de familles.

Pb de lisibilité du nouveau tableau des tarifs . Est-ce celui-ci qui est présenté aux parents? N'aurait-il pas été plus simple de choisir des tranches de $\frac{1}{2}$ ou heure et mieux scinder l'aide aux devoirs et le péri-scolaire?

Réponse PM (47'15) : Nous faisons tout pour répondre aux besoins des parents et des services.

Selon M. Le Maire, seulement six familles gênées par ce changement horaire. Il semblerait que les familles elles-mêmes aient sollicité ces tranches horaires. Les parents sont au courant puisque tout a été mis en œuvre dès la rentrée. C'est juste une délibération qui fixe le cadre.

QUESTION ORALE POSÉE PAR LE GROUPE RÉUNIR PELISSANNE

QUESTION N°1 : La guerre en Ukraine et l'embargo justifié contre l'envahisseur russe provoquent une crise énergétique et une instabilité géopolitique sans précédent au cœur de l'Europe en ce premier quart du XXI^e siècle.

Les prix du gaz et de l'électricité s'envolent et les factures pour les collectivités aussi bien que pour les particuliers explosent.

Monsieur le Maire, après l'expertise de l'économe de flux, au-delà des négociations intercommunales sur le prix d'achat groupé d'électricité et en tenant compte du remplacement progressif du parc des éclairages municipaux par des LED , comptez-vous agir rapidement, comme l'ont déjà fait bon nombre de vos collègues d'autres communes, en réduisant drastiquement le temps des éclairages publics et en prenant toutes les mesures nécessaires à la maîtrise « anti gaspillage » de la température et de l'éclairage des bâtiments publics, etc... ?